

Je voudrais lire aux fins du compte rendu ce qu'a dit la semaine dernière à la Chambre le ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle). J'avais posé la question suivante au premier ministre:

Peut-on conclure que le parti conservateur n'a pas pris position au sujet de la souveraineté-association, et dois-je comprendre que le premier ministre a dit que les militants de son parti étaient libres d'appuyer l'option qui leur plaisait?

Après quoi le ministre des Approvisionnements et Services s'est exclamé ceci:

Posez-moi la question, et je répondrai oui ou non.

Voici par ailleurs ce que le ministre des Approvisionnements et Services a déclaré au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée la semaine dernière pour annoncer que les conservateurs allaient organiser une conférence sur la politique à adopter vis-à-vis du Québec:

Le parti progressiste conservateur ne devrait pas participer aux travaux du comité général (en faveur du fédéralisme) parce que nous avons des objectifs différents.

Et il a ajouté ceci:

Notre position diffère de celle de M. Ryan.

Il faisait bien entendu allusion au leader provincial. Mais le premier ministre lui-même a dit la semaine dernière, comme en fait foi la page 804 du *hansard*, en réponse à une de mes questions:

A ce que je prévois, la question va être formulée de telle sorte que les membres du Parti progressiste conservateur désireront voter non. Voilà ce que je prévois, mais je n'ai pas vu la question que M. Lévesque entend poser. Peut-être le député l'a-t-il vue, lui?

Le parti du premier ministre est libre de changer d'avis sur cette question comme il l'a fait sur bien d'autres, mais je n'accepte pas que le premier ministre tente d'induire la Chambre en erreur comme il l'a fait aujourd'hui en disant que son parti est et a toujours été en faveur du «non», alors que le ministre des Approvisionnements et Services a dit qu'il aurait pu voter aussi bien pour le «oui» que pour le «non», que le ministre dont relève l'ACDI et qui siège à l'autre endroit a abondé dans son sens, et que le premier ministre lui-même a dit qu'il ne saurait à quoi s'en tenir qu'une fois qu'il connaîtra la question définitive du référendum.

Si nous voulons que la période des questions signifie quelque chose alors nous devons pouvoir attendre du premier ministre et de ses ministres qu'ils disent la vérité dans leurs réponses aux questions des députés.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Retirez vos paroles.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Allmand:** Lisez le compte rendu.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Si le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), en terminant son intervention, a insinué que le premier ministre (M. Clark) n'a pas dit la vérité, il devrait expliciter sa déclaration.

**M. Allmand:** Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, j'ai seulement pu prendre des notes, je n'ai pas encore les «bleus», mais le premier ministre a aujourd'hui tenté de donner à la Cham-

### Privilège—M. Allmand

bre l'impression que lui et ses ministres étaient hier et la semaine dernière, et sont aujourd'hui, contre la question du référendum. J'ai fait valoir que le compte rendu officiel signalé à la page 804, et en date du 31 octobre, la semaine dernière, le fait que le ministre des Approvisionnements et Services a déclaré, et je cite:

Posez-moi la question, et je répondrai oui ou non.

Et il a dit la même chose à une conférence de presse à Montréal. Je soutiens qu'aujourd'hui de propos délibéré ou non, le premier ministre a induit la Chambre en erreur en disant que telle était la position du parti progressiste conservateur la semaine dernière. Ce genre de réponse vague et imprécise à la Chambre est inacceptable.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Avant d'aller plus loin, je tiens à ce qu'on respecte la procédure sur cette question. Le député sait qu'il soulève ce qui pourrait n'être qu'une divergence d'opinions. Cela s'est produit bien des fois, et souvent, à la suite d'une réponse donnée par le ministre, des députés ont fait valoir que lorsque le ministre semblait avoir donné des réponses contradictoires en deux occasions, il était bon, en soulevant la question de privilège, de lui fournir l'occasion de s'expliquer et à l'Orateur celle de déterminer s'il s'agissait d'une simple divergence d'opinions ou d'une question de procédure.

De même, le député ne soulève pas nécessairement une question de fond, car il soulève au fond une question de nature similaire à celle qu'on a déjà soulevée à maintes reprises, et il ne s'agit ici que d'une question de forme. La Chambre le sait sans doute, nous parlons d'une chose bien particulière quand nous parlons de questions de ce genre. On ne s'en prend pas à ce que veut dire un député, mais simplement à la façon dont il le dit à la Chambre. Le député avait le droit de dire ce qu'il a dit aujourd'hui. Il n'a pas le droit cependant de laisser entendre que le premier ministre (M. Clark) n'a pas dit la vérité. Je remarque qu'il a failli employer des expressions antiparlementaires, mais il ne l'a pas fait. Il me reste à décider maintenant s'il s'agit simplement d'une affaire de désaccord ou s'il y a vraiment matière à soulever la question de privilège.

● (1510)

**Le très hon. Joe Clark (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Je crois que le vieux pugiliste d'en face rendrait service à la Chambre et à lui-même s'il se donnait la peine de lire dans le compte rendu ma réponse à son collègue, le député de Laval-des-Rapides (M<sup>me</sup> Sauvé), l'autre jour, quand j'ai dit que sa citation était inexacte, et la réponse que j'ai donnée plus tôt cet après-midi quand j'ai affirmé que nous inciterions les députés de notre parti à faire campagne aux côtés des groupements qui s'opposent à la position que le gouvernement du Québec a adoptée dans le Livre blanc. S'il lit le compte rendu, il sera ensuite mieux renseigné et ses propos seront plus modérés.